

Saint-Michel-sur-Orge,
le 19 février 2019

Madame, Monsieur,

Vous venez de recevoir votre dernière facture VEOLIA. C'est une facture de clôture. Elle est consécutive aux relevés contradictoires réalisés fin 2018.

Elle correspond à :

- Une estimation jusqu'à fin décembre 2018,
- Une période de consommation de 9 mois et non de 6 mois.

Votre Régie Publique Eau Cœur d'Essonne vous adressera courant Mai votre 1ère facture 2019. Pour cela, les techniciens de notre «Service Relève» effectueront les relevés des index de vos compteurs d'eau, courant Mars et Avril. Les relevés seront vérifiés afin de garantir les données réelles.

Le présent courrier est accompagné du «rendez-vous relève» qui indique la date et la plage horaire du passage de nos techniciens.

Après réception de votre facture, vous disposerez de 3 semaines pour en régler le montant suivant le moyen de paiement que vous aurez choisi. Vous pourrez aussi accéder à votre espace personnel sur le site internet www.eaucoeurdessonne.fr, en utilisant votre numéro de contrat et votre mot de passe, en tête de votre facture.

Cette première facture représente une base de calcul permettant d'effectuer les paiements des factures suivantes par prélèvements mensuels. Si vous choisissez cette option, vous devrez compléter le formulaire de prélèvement de mensualisation, et nous le retourner. Il est disponible sur le site Internet et à l'accueil, 20, rue Denis Papin à Saint-Michel-sur-Orge.

Votre Régie Publique Eau Cœur d'Essonne reste disponible et à votre écoute, par le site internet, par mail, par téléphone et à l'accueil dans nos locaux.

Recevez Madame, Monsieur, l'expression de notre dévouement, accompagné de nos sentiments les meilleurs.

Bernard FILLEUL,
Président de la Régie Publique
Eau Cœur d'Essonne

